

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois d'avril, à dix heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires : Jacky Mouchel, Denis Lefer, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Jacques Leseigneur, Gilbert Doucet, Michel Lafosse, Manuela Mahier, Sébastien Fagnen, Jérôme Lemaitre, Céline Lautour.

Messieurs les délégués syndicaux suppléants : Nicolas Poisson.

Excusés : les autres membres titulaires.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022  
Date d'affichage : 8 avril 2022

Nombre de Membres en exercice : 23  
Nombre de Membres présents : 13  
    Dont Membres titulaires : 12  
    Membres suppléants : 1  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 13



M. Jérôme Lemaitre a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent Kies, Directeur Général Délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin.

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2021 du syndicat mixte du SCOT du Pays du Cotentin**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2021 du syndicat mixte du SCOT du Pays du Cotentin**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales le Comité Syndical doit procéder à l'adoption du Compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2020 se rapportant à son budget général.

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme LEMAITRE, 1<sup>er</sup> Vice-président, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical est appelé à déclarer que le compte de gestion du syndicat mixte du SCOT du pays du Cotentin dressé pour l'exercice 2021, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et à décider de l'approuver.

## DELIBERATION

### Le comité syndical, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du syndicat mixte du SCOT du pays du Cotentin dressé pour l'exercice 2021, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DECIDE** de l'approuver.

- Suivent les signatures –  
Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
Valognes, le 14 avril 2022.

**Le Président du Syndicat Mixte  
du SCOT du Pays du Cotentin :**

Sébastien FAGNEN





**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois d'avril, à dix heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

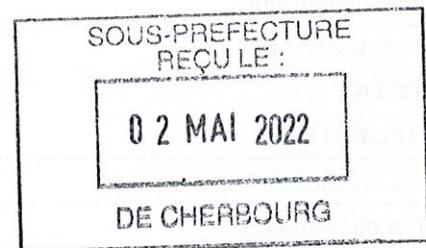
Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires : Jacky Mouchel, Denis Lefer, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Jacques Leseigneur, Gilbert Doucet, Michel Lafosse, Manuela Mahier, Sébastien Fagnen, Jérôme Lemaitre, Céline Lautour.

Messieurs les délégués syndicaux suppléants : Nicolas Poisson.

Excusés : les autres membres titulaires.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022  
Date d'affichage : 8 avril 2022

Nombre de Membres en exercice : 23  
Nombre de Membres présents : 13  
    Dont Membres titulaires : 12  
    Membres suppléants : 1  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 13



M. Jérôme Lemaitre a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent Kies, Directeur Général Délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin.

**OBJET : Approbation du compte administratif 2021 du syndicat mixte du SCOT du Pays du Cotentin**

**Objet : Approbation du compte administratif 2021 du syndicat mixte du SCOT du Pays du Cotentin**

Le Conseil Syndical après s'être fait représenter par Monsieur Jérôme LEMAITRE, 1<sup>er</sup> Vice-président, désigné conformément aux conditions de l'article 2121-14 du CGCT, le budget de l'exercice 2021 puis le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

CONSIDERANT que Monsieur Sébastien FAGNEN, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

PROCEDANT au règlement définitif du budget de 2021, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires selon le tableau annexé ci-après :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2021

	B.P. 2021	CA 2021	% réalisation
<b>DEPENSES</b>			
Investissement	164 836 €	74 598,40 €	45%
Fonctionnement	156 763 €	146 648,94 €	94%
<b>TOTAL</b>	<b>321 599 €</b>	<b>221 247,34 €</b>	<b>69%</b>
<b>RECETTES</b>			
Investissement	164 836 €	112 365,11 €	68%
Fonctionnement	156 763 €	150 995,80 €	96%
<b>TOTAL</b>	<b>321 599 €</b>	<b>263 360,91 €</b>	<b>82%</b>

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2021

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2022
Investissement	90 124,89 €	37 766,71 €	127 891,60 €
Fonctionnement	5 766,56 €	4 346,86 €	10 113,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 891,45 €</b>	<b>42 113,57 €</b>	<b>138 005,02 €</b>

Le Conseil Syndical est appelé à approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et à déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

## DELIBERATION

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

- Suivent les signatures –  
Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
Valognes, le 14 avril 2022.

**Le Président du Syndicat Mixte  
du SCOT du Pays du Cotentin :**

Sébastien FAGNEN





**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois d'avril, à dix heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires : Jacky Mouchel, Denis Lefer, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Jacques Leseigneur, Gilbert Doucet, Michel Lafosse, Manuela Mahier, Sébastien Fagnen, Jérôme Lemaitre, Céline Lautour.

Messieurs les délégués syndicaux suppléants : Nicolas Poisson.

Excusés : les autres membres titulaires.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022  
Date d'affichage : 8 avril 2022

Nombre de Membres en exercice : 23  
Nombre de Membres présents : 13  
    Dont Membres titulaires : 12  
    Membres suppléants : 1  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 13



M. Jérôme Lemaitre a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent Kies, Directeur Général Délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin.

**OBJET : Affectation du résultat 2021**

**Objet : Affectation du résultat 2021**

Après avoir adopté le compte administratif 2021, le Comité Syndical doit en affecter le résultat, soit pour le budget principal selon la procédure réglementaire, ou bien au financement de la section d'investissement, ou bien au financement de la section de fonctionnement, ceci dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) Affectation à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- 2) Pour le solde, il peut y avoir, soit report en excédent de fonctionnement, soit dotation complémentaire (compte 1068), afin de financer de nouvelles dépenses d'investissement.

Compte tenu que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

	Investissement	Fonctionnement
<b>Excédent cumulé 2021</b>	<b>127 891,60 €</b>	<b>10 113,42 €</b>
Restes à réaliser dépenses d'invest. 2021	20 742,24 €	
Restes à réaliser recettes d'invest. 2021	0,00 €	
<b>Excédent de financement 2021</b>	<b>107 149,36 €</b>	<b>10 113,42 €</b>

L'exercice 2021 dégagant un excédent de financement d'investissement, il n'y a pas obligation de capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement. Il est donc proposé de maintenir l'excédent de fonctionnement dans sa section.

	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement 2021 à affecter		<b>10 113,42 €</b>
Besoin de financement 2021 (investissements)		<b>0,00 €</b>
Affectation du résultat 2021 au BP 2022 :		
Affectation du résultat à la section d'investissement		<b>0,00 €</b>
R-1068		
Report à nouveau de fonctionnement		<b>10 113,42 €</b>
R-002		
Excédent d'investissement reporté au BP 2022		<b>127 891,60 €</b>
R-001		
Restes à réaliser d'invest. repris au BP 2022 dépenses	<b>20 742,24 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-20 et 21		
Restes à réaliser d'invest. repris au BP 2022 recettes	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-10 et 13		

Le Conseil syndical est appelé à décider d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 0,00 €
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté 10 113,42 €

## DELIBERATION

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :
  - o Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 0,00 €
  - o Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté 10 113,42 €

- Suivent les signatures –  
Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
Valognes, le 14 avril 2022.

**Le Président du Syndicat Mixte  
du SCOT du Pays du Cotentin :**

Sébastien FAGNEN





**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois d'avril, à dix heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires : Jacky Mouchel, Denis Lefer, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Jacques Leseigneur, Gilbert Doucet, Michel Lafosse, Manuela Mahier, Sébastien Fagnen, Jérôme Lemaitre, Céline Lautour.

Messieurs les délégués syndicaux suppléants : Nicolas Poisson.

Excusés : les autres membres titulaires.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022  
Date d'affichage : 8 avril 2022

Nombre de Membres en exercice : 23  
Nombre de Membres présents : 13  
    Dont Membres titulaires : 12  
    Membres suppléants : 1  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 13



M. Jérôme Lemaitre a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent Kies, Directeur Général Délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin.

**OBJET : Fixation du montant de la contribution des membres au Syndicat Mixte pour l'année 2022**

**Objet : Fixation du montant de la contribution des membres au Syndicat Mixte pour l'année 2022**

Pour assurer l'équilibre budgétaire, il est proposé de maintenir les contributions des membres du Syndicat Mixte du Pays du Cotentin au montant 2021, à savoir un montant de 84 816 euros.

Les statuts du Syndicat Mixte précisent que la répartition des cotisations entre les membres s'effectue au prorata du nombre total d'habitants.

L'application de cette clé de répartition conduit à proposer la répartition entre les membres suivante :

Membres	Population au 01/01/2018	Participations statutaires 2022
CA Le Cotentin	186 896	75 101,96 €
CC de la Baie du Cotentin	24 174	9 714,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>211 070</b>	<b>84 816,00 €</b>

**DELIBERATION**

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- **FIXE** le montant des cotisations 2022 à 75 101,96 euros pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin et à 9 714,04 euros pour la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

- Suivent les signatures –  
Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
Valognes, le 14 avril 2022.

**Le Président du Syndicat Mixte  
du SCOT du Pays du Cotentin :**



**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois d'avril, à dix heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires : Jacky Mouchel, Denis Lefer, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Jacques Leseigneur, Gilbert Doucet, Michel Lafosse, Manuela Mahier, Sébastien Fagnen, Jérôme Lemaitre, Céline Lautour.

Messieurs les délégués syndicaux suppléants : Nicolas Poisson.

Excusés : les autres membres titulaires.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

Date d'affichage : 8 avril 2022

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Membres présents : 13

Dont Membres titulaires : 12

Membres suppléants : 1

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 13



M. Jérôme Lemaitre a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent Kies, Directeur Général Délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin.

**OBJET : Budget primitif 2022 du syndicat mixte avec reprise des résultats 2021**

**Objet : Budget primitif 2022 du syndicat mixte avec reprise des résultats 2021**

Les dépenses et les recettes s'équilibreraient comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
SECTION FONCTIONNEMENT	DE 152 705 €	152 705 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	<u>164 464 €</u>	<u>164 464 €</u>
TOTAL BUDGET 2022	317 169 €	317 169 €

La préparation de ce budget a fait l'objet d'un débat budgétaire conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales lors du comité syndical

**DELIBERATION**

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le Budget primitif 2022 par nature au niveau du chapitre budgétaire et sans fonction croisée dans le cadre de l'instruction budgétaire en vigueur M14 (communes de 3500 à 10 000 habitants) et ce conformément à la circulaire interministérielle budget/intérieur du 24 décembre 2009 N° INT0CB0930668C applicable aux syndicats mixtes.

- Suivent les signatures –  
Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
Valognes, le 14 avril 2022.

**Le Président du Syndicat Mixte  
du SCOT du Pays du Cotentin :**

  
Sébastien FAGNEN

